



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 1^{er} avril 2021

Délibération n°12-2021 : Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants – Election des représentants des professeurs d'EPS

LE COLLÈGE DES AUTRES ENSEIGNANTS (*FEMMES ET HOMMES*) ELUS AU CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-6-1, L712-6-2 et R712-9 et suivants,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A BULLETINS SECRETS,

Elit :

- Madame Odile LUTZ-BONNOD

Et

- Monsieur Christian LE MOAL

En qualité de représentants des professeurs d'EPS de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants.

Membres en exercice : 2
Membres présents : 1
Membres représentés : 1

Suffrages exprimés : 2
- Pour : 2
- Contre : 0
Vote blanc : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -